Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-15_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 16 février 2026

Service référent : *Direction des Finances et de la Commande publique*

Objet : Culture – Tourisme - Rénovation du Cinéma – Demande de subventions

L'An deux mil vingt-six, le seize février à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix février, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, Conseillers Municipaux délégués, M. Alain MOREAU, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Marie-Thérèse NUGUES, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Marc ESPA, Mme Corinne LE JEUNE, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Alain RICHARD.

Représentés : Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO, M. Gildas GOUARIN représenté par M. Marc ESPA, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-15_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 16 février 2026
Délibération n° 15/2026

Service référent : Direction des Finances et de la Commande publique

Objet : Culture – Tourisme - Rénovation du Cinéma – Demande de subventions

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint aux Finances, aux mobilités douces et au Mécénat.

Exposé :

Consciente de l'importance de cet équipement pour la vie culturelle et touristique sur le territoire, la ville a acquis le Cinéma Le Paradis, en 2015, en l'absence de repreneur.

Des travaux de remise à niveau et des renouvellements d'équipement ont été réalisés sur ces dix dernières années. Cependant, un diagnostic récent a révélé des désordres importants au niveau de l'étanchéité et du renouvellement de l'air. Des travaux structurants sont nécessaires.

Les travaux sont l'occasion de modifier la structure plancher afin d'améliorer le confort de l'assise. Un rafraichissement des salles est également prévu.

L'Etat propose chaque année une Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux (DETR) dont l'un des objectifs est la rénovation des bâtiments culturels. Le montant de la subvention est plafonné à 54 000 €.

La Région soutien également les cinémas indépendants bretons pour l'acquisition de matériels. Le Centre national du Cinéma participe également, en particulier, dans le cadre du reversement de la Taxe Spéciale Additionnelle.

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses (HT)
Travaux (cpis aléas)	744 203 €
Etudes	86 785€
Aléas	67 655 €
TOTAL	**830 987 € HT**

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-15_2026-DE

	Recettes	
Ville (autofinancement)	776 987 €	86.3%
Etat (DETR)	54 000 €	6,5%
Conseil Régional	10 000 €	1.2%
Le Centre National du Cinéma	50 000 €	6%
TOTAL	**830 987 €**	**100%**

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux débuteront le 1er octobre 2026 et s'achèveront fin février 2027.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de rénovation du cinéma et le plan de financement présentés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions présentées et à signer tout document afférent à son exécution

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance du 10 février 2026, la Commission municipale Finances et Commande publique a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 17 octobre 2025 relative à la programmation 2026 DETR/DSIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le projet de rénovation du Cinéma ainsi que le plan de financement présentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions présentées dans l'exposé et à signer tout document afférent à son exécution ;

DIT que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être déléguées au Premier adjoint ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution à la Direction des Finances et de la Commande Publique ainsi qu'aux services techniques ;

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260217-15_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 17 février 2026

Le Maire



Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes : FINANCES LOCALES